

# **RELEVE DES DELIBERATIONS**

## **REUNION DE BUREAU**

**26/10/2017**

## REUNION DE BUREAU DU 26 octobre 2017

### ***Marchés Publics en procédure adaptée :***

- Délibération B2017/07 : Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharges y afférentes lot 2
- Délibération B2017/08 : Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharges y afférentes lot 3
- Délibération B2017/09 : Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharges y afférentes lot 4
- Délibération B2017/10 : Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharges y afférentes lot 5
- Délibération B2017/11 : Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharges y afférentes lot 6

### ***Ressources humaines :***

- Délibération 2017/12 : Modification du tableau des effectifs
- Délibération 2017/13 : Mise en place du RIFSEEP pour les agents du cadre d'emploi des adjoints techniques
- Délibération 2017/14 : Mise en place d'un compte épargne temps (CET)
- Délibération B2017/15 : Plan de formation

**siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK**  
**téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr**  
**www.siecf.fr**

## BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2017

### Marchés publics : Délibération du Bureau n° 2017/08

#### Marché public en procédure adaptée

#### Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes

#### Lot 3

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 20 octobre 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			

					Envoyé en préfecture le 06/12/2017
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X		Reçu en préfecture le 06/12/2017 Affiché le 
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau			ID : 059-200036895-20171026-B201X08-DE
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau	X		
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau			X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau			X
LOGEZ Jean-Pierre	SAINT PIERRE BROUCK	Membre du Bureau	X		
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X		
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau			X
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X		
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau			X
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau			X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau		X	

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

### Délibération n° 2017/08

#### Marché public en procédure adaptée

#### Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes

#### Lot 3

#### Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 5 mai 2014 relative aux délégations du bureau

Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2016 relative au projet TEPCV

Vu la délibération du Bureau du SIECF en date du 19 juin 2017 relative au présent achat groupé de véhicules propres et bornes

Vu la convention de groupement de commandes signée le 6 juillet 2017 entre le SIECF, les Communes de Uxem, St Sylvestre Cappel, Bierne, Watten, Hardifort et le SMICTOM des Flandres.

**Publication du marché :** 13 juillet 2017 (BOAMP et plateforme marchés sécurisés)

**Date limite de remise des offres :** 7 septembre 2017 10h

#### **Offres reçues :**

Lot 3 : 1 offre

En accord avec la Commune de St Sylvestre Cappel, le Président propose de déclarer le lot 3 sans suite.

#### **Adoption :**

A l'unanimité, le Bureau décide de déclarer le lot 3 sans suite.

#### **Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Président du SIECF, Michel DECOOL,**




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201706
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Marchés Publics : Marché public en procédure adaptée - Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes - Lot N°1
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201706-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201706-DE-1-1_0.xml	text/xml	917
nom de original: B201706.pdf	application/pdf	778916
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201706-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	778916

### Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	6 décembre 2017 à 11h38min49s	Dépôt initial
	En attente de transmission	6 décembre 2017 à 11h44min05s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	6 décembre 2017 à 11h44min22s	Transmis au MIOCT
	Acquittement reçu	6 décembre 2017 à 11h45min47s	Recu par le MIOCT le 2017-12-06

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

## BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2017

-----

### Marchés publics : Délibération du Bureau n° 2017/07

#### Marché public en procédure adaptée

#### Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes

#### Lot 2

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 20 octobre 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			

<b>CARON - COTTIN</b> <b>Jacques</b>	<b>BERGUES</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>		
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau			
<b>SMAL Eric</b>	<b>WALLON-CAPPEL</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>		
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau			<b>X</b>
<b>DERAY Dominique</b>	<b>OCHTEZEELE</b>	<b>Membre du Bureau</b>			<b>X</b>
LOGEZ Jean-Pierre	SAINT PIERRE BROUCK	Membre du Bureau	<b>X</b>		
<b>MEURILLON Franck</b>	<b>NIEPPE</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>		
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau			<b>X</b>
<b>PARESYS François</b>	<b>STEENVOORDE</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>		
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau			<b>X</b>
<b>NOEL Alain</b>	<b>UXEM</b>	<b>Membre du Bureau</b>			<b>X</b>
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau			<b>X</b>

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

### Délibération n° 2017/07

#### Marché public en procédure adaptée

#### Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes

#### Lot 2

#### Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 5 mai 2014 relative aux délégations du bureau

Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2016 relative au projet TEPCV

Vu la délibération du Bureau du SIECF en date du 19 juin 2017 relative au présent achat groupé de véhicules propres et bornes

Vu la convention de groupement de commandes signée le 6 juillet 2017 entre le SIECF, les Communes de Uxem, St Sylvestre Cappel, Bierne, Watten, Hardifort et le SMICTOM des Flandres.

**Publication du marché :** 13 juillet 2017 (BOAMP et plateforme marchés sécurisés)

**Date limite de remise des offres :** 7 septembre 2017 10h

**Offres reçues :**

Lot 2 : 1 offre

Négociations prévues au DCE, les entreprises ont été conviées le lundi 2 octobre 2017, elles se sont toutes présentées.

M Edmond TURPIN, Vice-président du SIECF a mené les négociations.

Critères de jugement des offres sur /100 selon décomposition précisée dans le tableau ci-dessous

LOT	Candidat	prix des prestations	VALEUR TECHNIQUE	PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	DELAIS DE LIVRAISON	SAV	TOTAL	RANG
		40	30	10	20	0		
LOT 1	FLANDRES PLOMBERIE	40,00	18	10	20	0	88,3	2
LOT 1	BONNEL	38,74	23	10	18	0	89,2	1
		40	30	0	30	0		
LOT 2	BONNEL	40,00	26	0	15	0	81,0	1
		40	20	10	20	10		
LOT 3	IVECO LESQUIN	40,00	18	0	20	10	88,5	1
		40	20	20	10	10		
LOT 4	IVECO LESQUIN	39,24	17	13	10	10	88,8	1
LOT 4	LITTORAL AUTOMOBILE	40,00	15	13	10	3	80,4	2
		40	20	20	10	10		
LOT 5	IVECO LESQUIN	40,00	16	7	1	10	73,7	2
LOT 5	LITTORAL AUTOMOBILE	33,48	15	13	10	3	73,9	1

**Adoption :**

A l'unanimité, le Bureau décide d'attribuer :

Lot 2 : BONNEL pour un montant de 3920.60 € HT

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Président du SIECF, Michel DECOOL,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201707
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Marchés Publics : Marché public en procédure adaptée - Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes - Lot N°2
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201707-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201707-DE-1-1_0.xml	text/xml	917
nom de original: B201707.pdf	application/pdf	793235
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201707-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	793235

### Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	6 décembre 2017 à 11h47min25s	Dépôt initial
	En attente de transmission	6 décembre 2017 à 11h48min02s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	6 décembre 2017 à 11h48min15s	Transmis au MIOCT
	Acquittement reçu	6 décembre 2017 à 11h48min38s	Recu par le MIOCT le 2017-12-06

**siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK**  
**téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr**  
**www.siecf.fr**

## BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2017

### Marchés publics : Délibération du Bureau n° 2017/08

#### Marché public en procédure adaptée

#### Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes

#### Lot 3

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 20 octobre 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			

					Envoyé en préfecture le 06/12/2017
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X		Reçu en préfecture le 06/12/2017 Affiché le 
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau			ID : 059-200036895-20171026-B201X08-DE
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau	X		
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau			X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau			X
LOGEZ Jean-Pierre	SAINT PIERRE BROUCK	Membre du Bureau	X		
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X		
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau			X
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X		
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau			X
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau			X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau		X	

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

### Délibération n° 2017/08

#### Marché public en procédure adaptée

#### Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes

#### Lot 3

#### Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 5 mai 2014 relative aux délégations du bureau

Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2016 relative au projet TEPCV

Vu la délibération du Bureau du SIECF en date du 19 juin 2017 relative au présent achat groupé de véhicules propres et bornes

Vu la convention de groupement de commandes signée le 6 juillet 2017 entre le SIECF, les Communes de Uxem, St Sylvestre Cappel, Bierne, Watten, Hardifort et le SMICTOM des Flandres.

**Publication du marché :** 13 juillet 2017 (BOAMP et plateforme marchés sécurisés)

**Date limite de remise des offres :** 7 septembre 2017 10h

#### **Offres reçues :**

Lot 3 : 1 offre

En accord avec la Commune de St Sylvestre Cappel, le Président propose de déclarer le lot 3 sans suite.

#### **Adoption :**

A l'unanimité, le Bureau décide de déclarer le lot 3 sans suite.

#### **Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Président du SIECF, Michel DECOOL,**




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201708
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Marchés Publics : Marché public en procédure adaptée - Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes - Lot N°3
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201708-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201708-DE-1-1_0.xml	text/xml	917
nom de original: B201708.pdf	application/pdf	585188
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201708-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	585188

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 décembre 2017 à 11h51min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 décembre 2017 à 11h56min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 décembre 2017 à 11h56min05s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	6 décembre 2017 à 11h56min23s	Recu par le MIOCT le 2017-12-06

siège du S.I.E.C.F. : **Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK**  
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

**BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2016**

**Marchés publics : Délibération du Bureau n° 2017/09**

**Marché public en procédure adaptée**

**Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes  
de recharge y afférentes**

**Lot 4**

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

**Date de la convocation : 20 octobre 2017**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28**

**Présents : 15**

**Pouvoir : 1**

**Votants : 16**

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			

CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X		ID : 059-200036895-2017026-B201709-DE
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau			X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau	X		
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau			X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau			X
LOGEZ Jean-Pierre	SAINT PIERRE BROUCK	Membre du Bureau	X		
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X		
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau			X
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X		
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau			X
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau			X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau			X

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

### Délibération n° 2017/09

#### Marché public en procédure adaptée

#### Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes

#### Lot 4

#### Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 5 mai 2014 relative aux délégations du bureau

Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2016 relative au projet TEPCV

Vu la délibération du Bureau du SIECF en date du 19 juin 2017 relative au présent achat groupé de véhicules propres et bornes

Vu la convention de groupement de commandes signée le 6 juillet 2017 entre le SIECF, les Communes de Uxem, St Sylvestre Cappel, Bierne, Watten, Hardifort et le SMICTOM des Flandres.

**Publication du marché :** 13 juillet 2017 (BOAMP et plateforme marchés sécurisés)

**Date limite de remise des offres :** 7 septembre 2017 10h

**Offres reçues :**

Lot 4 : 2 offres

Négociations prévues au DCE, les entreprises ont été conviées le lundi 2 octobre 2017, elles se sont toutes présentées.

M Edmond TURPIN, Vice-président du SIECF a mené les négociations.

Critères de jugement des offres sur /100 selon décomposition précisée dans le tableau ci-dessous

LOT	Candidat	PRIX DES PRESTATIONS	VALEUR TECHNIQUE	PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	DELAIS DE LIVRAISON	SAV	TOTAL	RANG
		<b>40</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>0</b>		
LOT 1	FLANDRES PLOMBERIE	40,00	18	10	20	0	<b>88,3</b>	<b>2</b>
LOT 1	BONNEL	38,74	23	10	18	0	<b>89,2</b>	<b>1</b>
		<b>40</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>		
LOT 2	BONNEL	40,00	26	0	15	0	<b>81,0</b>	<b>1</b>
		<b>40</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>10</b>		
LOT 3	IVECOLESQUIN	40,00	18	0	20	10	<b>88,5</b>	<b>1</b>
		<b>40</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>10</b>		
LOT 4	IVECOLESQUIN	39,24	17	13	10	10	<b>88,8</b>	<b>1</b>
LOT 4	LITTORAL AUTOMOBILE	40,00	15	13	10	3	<b>80,4</b>	<b>2</b>
		<b>40</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>10</b>		
LOT 5	IVECOLESQUIN	40,00	16	7	1	10	<b>73,7</b>	<b>2</b>
LOT 5	LITTORAL AUTOMOBILE	33,48	15	13	10	3	<b>73,9</b>	<b>1</b>

**Adoption :**

A l'unanimité, le Bureau décide d'attribuer :

Lot 4 : IVECO pour un montant de 29 900 € HT

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Le Président du SIECF, Michel DECOOL,



La présente délibération peut faire l'objet d'en recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201709
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Marché public en procédure adaptée : Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharges y afférentes - Lot 4
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201709-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201709-DE-1-1_0.xml	text/xml	898
nom de original: B201709.pdf	application/pdf	935861
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201709-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	935861

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 novembre 2017 à 16h28min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 novembre 2017 à 16h32min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2017 à 16h32min16s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	13 novembre 2017 à 16h40min08s	Reçu par le MIOCT le 2017-11-13

*siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr  
www.siecf.fr*

## BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2016

**Marchés publics : Délibération du Bureau n° 2017/10  
Marché public en procédure adaptée  
Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes  
de recharge y afférentes  
Lot 5**

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 20 octobre 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			

CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			ID : 059-200036895-20171026-B201710-DE
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
LOGEZ Jean-Pierre	SAINT PIERRE BROUCK	Membre du Bureau	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau				X
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau				X
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau				X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

**Délibération n° 2017/10**

**Marché public en procédure adaptée**

**Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes**

**Lot 5**

**Exposé et proposition :**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 5 mai 2014 relative aux délégations du bureau

Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2016 relative au projet TEPCV

Vu la délibération du Bureau du SIECF en date du 19 juin 2017 relative au présent achat groupé de véhicules propres et bornes

Vu la convention de groupement de commandes signée le 6 juillet 2017 entre le SIECF, les Communes de Uxem, St Sylvestre Cappel, Bierne, Watten, Hardifort et le SMICTOM des Flandres.

**Publication du marché :** 13 juillet 2017 (BOAMP et plateforme marchés sécurisés)

**Date limite de remise des offres :** 7 septembre 2017 10h

**Offres reçues :**

Lot 5 : 2 offres

Négociations prévues au DCE, les entreprises ont été conviées le lundi 2 octobre 2017, elles se sont toutes présentées.

M Edmond TURPIN, Vice-président du SIECF a mené les négociations.

Critères de jugement des offres sur /100 selon décomposition précisée dans le tableau ci-dessous

LOT	Candidat	PRIX DES PRESTATIONS	VALEUR TECHNIQUE	PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	DELAI DE LIVRAISON	SAV	TOTAL	RANG
		40	30	10	20	0		
LOT 1	FLANDRES PLOMBERIE	40,00	18	10	20	0	88,3	2
LOT 1	BONNEL	38,74	23	10	18	0	89,2	1
		40	30	0	30	0		
LOT 2	BONNEL	40,00	26	0	15	0	81,0	1
		40	20	10	20	10		
LOT 3	IVECO LESQUIN	40,00	18	0	20	10	88,5	1
		40	20	20	10	10		
LOT 4	IVECO LESQUIN	39,24	17	13	10	10	88,8	1
LOT 4	LITTORAL AUTOMOBILE	40,00	15	13	10	3	80,4	2
		40	20	20	10	10		
LOT 5	IVECO LESQUIN	40,00	16	7	1	10	73,7	2
LOT 5	LITTORAL AUTOMOBILE	33,48	15	13	10	3	73,9	1

**Adoption :**

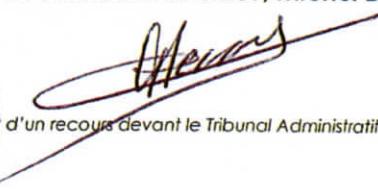
A l'unanimité, le Bureau décide d'attribuer :

Lot 5 : LITTORAL AUTOMOBILES pour un montant de 17 800,14 € HT

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Président du SIECF, Michel DECOOL,**

  
  
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre**

Utilisateur : **PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201710
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Marché public en procédure adaptée : Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharges y afférentes - Lot 5
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201710-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201710-DE-1-1_0.xml	text/xml	898
nom de original: B201710.pdf	application/pdf	931441
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201710-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	931441

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 novembre 2017 à 16h33min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 novembre 2017 à 16h36min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2017 à 16h36min20s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	13 novembre 2017 à 16h42min16s	Recu par le MIOCT le 2017-11-13

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

*siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr  
www.siecf.fr*

### BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2016

**Marchés publics : Délibération du Bureau n° 2017/11  
Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes  
de recharge y afférentes**

**Marché en procédure adaptée suite à l'infructuosité du lot n° 6**

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

**Date de la convocation :** 20 octobre 2017

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance :** 28

**Présents :** 15

**Pouvoir :** 1

**Votants :** 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			

CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
LOGEZ Jean-Pierre	SAINT PIERRE BROUCK	Membre du Bureau	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau				X
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau				X
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau				X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

### Délibération n° 2017/11

#### Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharge y afférentes

#### Marché en procédure adaptée suite à l'infructuosité du lot n° 6

#### Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 5 mai 2014 relative aux délégations du bureau

Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2016 relative au projet TEPCV

Vu la délibération du Bureau du SIECF en date du 19 juin 2017 relative au présent achat groupé de véhicules propres et bornes

Vu la convention de groupement de commandes signée le 6 juillet 2017 entre le SIECF, les Communes de Uxem, St Sylvestre Cappel, Bierne, Watten, Hardifort et le SMICTOM des Flandres.

*Publication du marché : 13 juillet 2017 (BOAMP et plateforme marchés sécurisés)*

*Date limite de remise des offres : 7 septembre 2017 10h*

*Offres reçues :*

Lot 6: pas d'offre

Le SIECF n'a pas reçu d'offre pour le lot n° 6.

De ce fait, le SIECF a consulté l'entreprise LITTORAL AUTOMOBILES.

Cette dernière a remis, le 10/10/2017, une offre pour un véhicule NISSAN EV-200, véhicule électrique utilitaire, correspondant en tous points aux besoins de la Commune de Bierne.

#### **Adoption :**

A l'unanimité, le Bureau décide d'attribuer le marché à LITTORAL AUTOMOBILES pour un montant de 23 764,66€ HT.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

Le Président du SIECF, Michel DECOOL,





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201711
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Achat groupé de véhicules propres (électriques et GNV) et bornes de recharges y afférentes - Marché en procédure adaptée suite à l'infructuosité du lot N° 6
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201711-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201711-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
nom de original: B201711.pdf	application/pdf	705019
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201711-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	705019

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 novembre 2017 à 16h45min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 novembre 2017 à 16h52min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2017 à 16h52min15s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	13 novembre 2017 à 16h53min49s	Recu par le MIOCT le 2017-11-13

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

*siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK*  
*téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr*  
*www.siecf.fr*

### BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2016

#### Ressources humaines - Délibération du Bureau n° 2017/12 Modification du tableau des effectifs

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 20 octobre 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRÉSENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau	X			

LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
LOGEZ Jean-Pierre	SAINT PIERRE BROUCK	Membre du Bureau	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau				X
PARESYS François	STEEVENOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Joël	STEEENWERCK	Membre du Bureau				X
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau				X
BECUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

**Ressources humaines - Délibération du Bureau n° 2017/12**  
**Modification du tableau des effectifs**

**Exposé et proposition :**

Dans l'intérêt du service public rendu aux communes adhérentes et aux usagers du territoire,

Considérant l'évolution des compétences exercées par le Syndicat,

Considérant le nombre de communes ayant sollicité un ou plusieurs transferts de compétence au Syndicat,

Le Président du SIECF propose de modifier le tableau des effectifs selon les éléments suivants :

- Création d'un poste d'Attaché hors classe, à temps complet, à compter du 01/12/2017
- Création d'un poste d'Adjoint technique, à temps complet, à compter du 01/01/2018

**Adoption :**

A l'unanimité, le Bureau valide la modification du tableau des effectifs.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201712
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201712-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-200036895-20171026-B201712-DE-1-1_0.xml	text/xml	822
nom de original:		
B201712.pdf	application/pdf	657068
nom de métier:		
059-200036895-20171026-B201712-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	657068

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 novembre 2017 à 15h18min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 novembre 2017 à 15h24min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 novembre 2017 à 21h02min53s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	30 novembre 2017 à 21h09min49s	Recu par le MIOCT le 2017-11-30

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

## BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2017

### Délibération du Bureau n° 2017/13 Ressources humaines - Mise en place du RIFSEEP pour les agents du cadre d'emploi des adjoints techniques

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 20 octobre 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X

<b>SMAL Eric</b>	<b>WALLON-CAPPEL</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>			
<b>LAMIAUX Fabrice</b>	<b>HOLQUE</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>DERAY Dominique</b>	<b>OCHTEZEELE</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>LOGEZ Jean-Pierre</b>	<b>SAINT PIERRE BROUCK</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>			
<b>MEURILLON Franck</b>	<b>NIEPPE</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>			
<b>BOURNONVILLE Rodrigue</b>	<b>MORBECQUE</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>PARESYS François</b>	<b>STEENVOORDE</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>			
<b>DEVOS Joël</b>	<b>STEENWERCK</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>NOEL Alain</b>	<b>UXEM</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>BECUWE Christian</b>	<b>SOCX</b>	<b>Membre du Bureau</b>			<b>X</b>	

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

### **Délibération n° 2017/13**

#### **Ressources humaines - Mise en place du RIFSEEP pour les agents du cadre d'emploi des adjoints techniques**

##### **Exposé et proposition :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat

VU le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (JO du 12/08/2017)

VU la Délibération N°4 du Comité Syndical du SIECF, du 5 mai 2014, donnant délégation au Bureau pour définir les modalités d'application du régime indemnitaire des agents du Syndicat,

VU l'avis du Comité Technique en date du 5 octobre 2017,

Le Président informe le Bureau,

Que le régime indemnitaire actuellement en vigueur pour le cadre d'emploi des adjoints techniques a vocation à être supprimé et à être remplacé par le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et à instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement des collaborateurs ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu. Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- la prime de fonction informatique
- l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres

Le cas échéant, ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

## I. BENEFICIAIRES

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, une telle prime a été instaurée pour le corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois des adjoints techniques.

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

## II. MONTANTS DE REFERENCES

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés

Il est proposé que les montants de référence pour le cadre d'emploi visé plus haut soient fixés à :

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	chef d'équipe, sujétions, qualifications, particulières, expertises,...	11 340 €
Groupe 2	Fonctions d'exécution	10 800 €

Cadre d'emplois des adjoints Techniques (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Chef d'équipe, sujétions, qualifications, particulières, expertises...	1 260 €
Groupe 2	Fonctions d'exécution	1 200 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

### III. MODULATIONS INDIVIDUELLES

#### A. Part fonctionnelle

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

#### B. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 à 100%.

Ce coefficient sera déterminé par le Président, à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

Appréciation des résultats de l'année en matière d'expertise, d'organisation et méthode, de management (le cas échéant), d'initiative, d'implication et de coopération (esprit d'équipe, communication...)

La part liée à la manière de servir sera versée semestriellement (juin et décembre).  
Le coefficient attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

#### IV. MODALITES DE RETENUE POUR ABSENCE OU DE SUPPRESSION

Le présent régime indemnitaire sera maintenu dans les cas suivants :

- Congés annuels et récupérations,
- Formation professionnelle, absence liée à la préparation, révision, passage d'un examen professionnel ou d'un concours de la fonction publique,
- Congé de maternité, de paternité ou d'adoption, arrêt consécutif à un accident de travail,
- Maladies professionnelles,
- Absences pour raisons syndicales,
- Congés pour événement familiaux,

En cas de congé de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et grave maladie, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement indiciaire.

Il est donc proposé au bureau du Syndicat :

##### Article 1er

D'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

##### Article 2

D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

##### Article 3

Il est précisé que les crédits nécessaires au paiement de ce régime indemnitaire sont prévus au budget

##### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Président du SIECF, Michel DECOOL,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201713
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Ressources Humaines : Mise en place du RIFSEEP pour les agents du cadre d'emploi des adjoints techniques
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	4.5
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201713-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201713-DE-1-1_0.xml	text/xml	920
nom de original: B2017 13 RIFSEEP Adjt Tech.pdf	application/pdf	1541019
nom de métier: 99_DE-059-200036895-20171026-B201713-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1541019

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 janvier 2018 à 16h38min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 janvier 2018 à 16h38min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 janvier 2018 à 16h39min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 janvier 2018 à 16h45min51s	Reçu par le MI le 2018-01-16

**siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK**  
**téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr**  
**www.siecf.fr**

## BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2017

-----

### Délibération du Bureau n° 2017/14

#### Ressources humaines - Mise en place d'un compte épargne temps (CET) (Définition des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET et des modalités d'utilisation des droits)

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 20 octobre 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			

NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau			Reçu en préfecture le 07/12/2017	X
SMAL Eric	WALLON-CAPPEL	Membre du Bureau	X		Affiché le	
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	Membre du Bureau			ID : 059-200036895-20171026-B20	X 14B-DE
DERAY Dominique	OCHEZEELE	Membre du Bureau				X
LOGEZ Jean-Pierre	SAINT PIERRE BROUCK	Membre du Bureau	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	Membre du Bureau	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	Membre du Bureau				X
PARESYS François	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Joël	STEENWERCK	Membre du Bureau				X
NOEL Alain	UXEM	Membre du Bureau				X
BECKUWE Christian	SOCX	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

### Délibération n° 2017/14

#### Ressources humaines - Mise en place d'un compte épargne temps (CET)

**(Définition des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET et des modalités d'utilisation des droits)**

#### Exposé et proposition :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relatif aux agents non titulaires de la FPT.

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale

Vu la délibération du Comité du SIECF en date du 5 mai 2014 donnant délégation au Bureau du SIECF,

Vu l'avis favorable du CTP en date du 5/10/2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau du SIECF adopte le dispositif suivant qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente délibération règle les modalités de gestion du compte épargne temps (CET) dans les services du SIECF

## **ARTICLE 2 : BENEFICIAIRES**

Les agents titulaires et non titulaires de droit public employés à temps complet ou à temps incomplet, de manière continue depuis un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un CET.

## **ARTICLE 3 : AGENTS EXCLUS**

- Les fonctionnaires stagiaires,
- Les agents détachés pour stage qui ont, antérieurement à leur stage, acquis des droits à congés au titre du CET en tant que fonctionnaires titulaires ou agents non titulaires conservent ces droits mais ne peuvent ni les utiliser ni en accumuler de nouveaux durant le stage,
- Les agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à une année,

## **ARTICLE 4 : CONSTITUTION ET ALIMENTATION DU CET**

Le CET pourra être alimenté chaque année dans les conditions suivantes :

- Le report de congés annuels, dans la limite de 5 jours par an
- Le report de jours de congés annuels acquis durant les congés pour indisponibilité physique,
- Les jours de repos compensateur limités à 5 jours (récupération des heures supplémentaires notamment).

## **ARTICLE 5 : NOMBRE MAXIMAL DE JOURS POUVANT ETRE EPARGNES**

Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 jours.

Pour des agents à temps partiel ou employés à temps non complet, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an ainsi que la durée minimum des congés annuels à prendre sont proratisés en fonction de la quotité de travail effectuée.

## **ARTICLE 6 : ACQUISITION DU DROIT A CONGES**

Le droit à congé est acquis dès l'épargne du 1<sup>er</sup> jour et n'est pas conditionné à une épargne minimale.

## **ARTICLE 7 : UTILISATION DES CONGES EPARGNES**

Le compte épargne temps peut être utilisé au choix des agents :

- Par le maintien des jours épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure et dans le respect du plafond de 60 jours,
- Par l'utilisation sous forme de congés.

La monétisation du CET n'est pas prévue par la collectivité au présent règlement.

\* Utilisation conditionnée aux nécessités de service :

La consommation du CET sous forme de congés reste soumise au respect des nécessités de service.

Toutefois, les nécessités du service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le CET lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Dans ce cas, l'agent bénéficie de plein droit des congés accumulés sur son CET. La règle selon laquelle l'absence du service au titre des congés annuels ne peut excéder 31 jours consécutifs n'est pas applicable à une consommation du CET.

Le refus opposé à la demande d'utilisation du CET doit être motivé. Il ne peut être justifié que pour un motif d'incompatibilité avec les nécessités du service. L'agent a la possibilité de former un recours auprès de l'autorité dont il relève et celle-ci statuera après consultation de la Commission Administrative Paritaire (CAP).

L'accolement des congés CET avec les congés annuels, les RTT ou les récupérations est autorisé dans les conditions et limites fixées par le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif au congé annuel des fonctionnaires territoriaux.

#### \*Nombre maximal de jours épargnés :

Le maintien des jours déjà épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure sous forme des congés est automatique (dès lors que leur nombre ne dépasse pas 60) sans que les agents n'aient à en faire la demande.

Le nombre maximum de jours maintenus sur le CET ne peut pas excéder 60 si l'agent décide de ne pas consommer ses jours dans l'immédiat : les jours non utilisés au-delà de 60 jours ne pouvant pas être maintenus sur le CET, sont définitivement perdus.

### ARTICLE 8 : DEMANDE D'ALIMENTATION ANNUELLE DU CET ET INFORMATION ANNUELLE DE L'AGENT

La demande d'alimentation du CET doit être formulée au plus tard le 15 décembre de l'année en cours. L'agent est informé annuellement des droits épargnés et consommés au plus tard le 30 janvier de l'année n+1.

### ARTICLE 9 : CHANGEMENT D'EMPLOYEUR

Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du CET en cas de :

- Mutation
- Départementalisation ou transfert d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant du champ d'application de la loi du 26 janvier 1984
- Départementalisation dans une autre fonction publique
- Disponibilité
- Congé parental
- Accomplissement du service national et des activités dans la réserve opérationnelle et dans la réserve sanitaire
- Placement en position hors-cadres
- Mise à disposition (y compris auprès d'une organisation syndicale).

### ARTICLE 10 : REGLES DE FERMETURE DU CET

Le CET doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent non titulaire. Le non-titulaire doit solder son CET avant chaque changement d'employeur.

#### Décès de l'agent :

En cas de décès d'un titulaire du CET, les jours épargnés sur le compte donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droit. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès. Cette indemnisation est effectuée en un seul versement, quel que soit le nombre de jours en cause.

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception DD : 059-1200-3095-20171120-B20171120-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus Recu en préfecture

Le Président du SIECF, Michel DECOOL,

Meilleur  
Sous devant le Tribunal Administratif de L



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201714B
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Ressources Humaines : Mise en place d'un compte épargne temps (CET) - Définition des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET et des modalités d'utilisation des droits)
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201714B-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201714B-DE-1-1_0.xml	text/xml	965
nom de original: B201714.pdf	application/pdf	1415790
nom de métier: 059-200036895-20171026-B201714B-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1415790

### Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	7 décembre 2017 à 10h10min39s	Dépôt initial
	En attente de transmission	7 décembre 2017 à 10h12min01s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	7 décembre 2017 à 10h12min06s	Transmis au MIOCT
	Acquittement reçu	7 décembre 2017 à 10h12min39s	Recu par le MIOCT le 2017-12-07



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
 téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

## BUREAU SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2017

-----

### Délibération du Bureau n° 2017/15 Ressources humaines - Plan de formation

Le 26 octobre 2017 à dix-sept heures trente, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 20 octobre 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
BELLEVAL Valentin	HAZEBROUCK	1er Vice-Président			X	
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	2ème Vice-Président	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3ème Vice-Président		Pouvoir à M DECOOL	X	
DENEUCHE Marc	BAILLEUL	4ème Vice-Président				X
MAMETZ Danièle	BOESEGHEM	5ème Vice-Présidente	X			
HERMANT Jacques	LYNDE	6ème Vice-Président			X	
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	7ème Vice-Présidente	X			
FICHEUX Bruno	ESTAIRES	8ème Vice-Président				X
HUMEZ Jacques	RENESCURE	9ème Vice-Président	X			
DUVAL Edgard	OOST-CAPPEL	10ème Vice-Président	X			
DELISSUS Christian	LEDRINGHEM	11ème Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	12ème Vice-Président	X			
BAUDENS Jean-Pierre	SAINT-MOMELIN	13ème Vice-Président			X	
CARON Henri	LE DOULIEU	14ème Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	Membre du Bureau	X			
CARON - COTTIN Jacques	BERGUES	Membre du Bureau	X			
NOVELLE Bertrand	QUAEDYPRE	Membre du Bureau				X

<b>SMAL Eric</b>	<b>WALLON-CAPPEL</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>			
<b>LAMIAUX Fabrice</b>	<b>HOLQUE</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>DERAY Dominique</b>	<b>OCHTEZEELE</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>LOGEZ Jean-Pierre</b>	<b>SAINT PIERRE BROUCK</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>			
<b>MEURILLON Franck</b>	<b>NIEPPE</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>			
<b>BOURNONVILLE Rodrigue</b>	<b>MORBECQUE</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>PARESYS François</b>	<b>STEEVENVOORDE</b>	<b>Membre du Bureau</b>	<b>X</b>			
<b>DEVOS Joël</b>	<b>STEENWERCK</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>NOEL Alain</b>	<b>UXEM</b>	<b>Membre du Bureau</b>				<b>X</b>
<b>BECUWE Christian</b>	<b>SOCX</b>	<b>Membre du Bureau</b>			<b>X</b>	

Secrétaire de séance : M Jean-Luc CLEENEWERCK

**Délibération n° 2017/15**

## **Ressources humaines - Plan de formation**

### Exposé et proposition :

VU l'avis du Comité Technique en date du 5 octobre 2017,

### Adoption :

Le plan de formation annexé à la présente délibération est adopté à l'unanimité.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Président du SIECF, Michel DECOOL,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



SIECF

Plan de formation 2017 /2018  
maj JUILLET 2017

Intitulé	Nombre de jours	Service concerné	Nombre d'agents	Organisme	Dates (prévisionnelles si connues)	Observations / divers
DT DICT	1	technique	1	FNCCR	sept-17	
Fonds de plan au format standard	2	technique	1	FNCCR	nov-17	
Actualisation formation assistant prevention	1 ou 2	technique	1	CNFPT	2018	
Journée d'actualité	le cas échéant	administratif	selon le contenu de la journée d'actualité	CNFPT	2017 / 2018	



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	B201715
Date de la décision:	2017-10-26 00:00:00+02
Objet:	Ressources Humaines : Plan de Formation
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	4.1
Identifiant unique:	059-200036895-20171026-B201715-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-200036895-20171026-B201715-DE-1-1_0.xml	text/xml	855
nom de original:		
B2017 15 Plan Formation.pdf	application/pdf	647344
nom de métier:		
99_DE-059-200036895-20171026-B201715-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	647344

### Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	17 janvier 2018 à 10h23min49s	Dépôt initial
	En attente de transmission	17 janvier 2018 à 10h24min25s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	17 janvier 2018 à 10h25min15s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	17 janvier 2018 à 10h38min37s	Reçu par le MI le 2018-01-17